

« Par les Fonds des collectivités durables, Alcoa veut miser sur la qualité de vie à l'intérieur des collectivités où elle est implantée, dans un souci particulier pour la rétention et l'attraction des jeunes, en privilégiant le développement durable et l'éducation comme principaux éléments pour y parvenir. »



Introduction

Un outil financier qui structure des projets

Le Fonds ne finance pas de projets, il structure des projets. Il n'y a pas de formulaire à remplir, il n'y a pas de date pour soumettre des projets.

Le Fonds s'appuie sur la démarche de développement durable *Valeur Collective* et fait intervenir les citoyens et intervenants lors d'un Forum annuel pour générer les idées et nourrir la vision collective de développement durable.

Par la suite, ces idées sont priorisées et reliées à la Politique de développement durable de la collectivité de Bécancour, par un Comité de développement durable, composé de représentants citoyens et des intervenants. Le Comité fait évoluer les idées retenues en projet, il forme une table de discussion où sont invités les citoyens et parties prenantes désirant s'impliquer dans l'élaboration d'un scénario de faisabilité de projets structurants à mettre en œuvre dans la collectivité.

Ainsi, les idées exprimées lors des Forums deviennent les idées de la collectivité. Les promoteurs de ces idées seront mis en lien avec d'autres personnes et organismes dans le but d'optimiser l'effet structurant des projets. Le Fonds finance des projets à cycle court et des projets à cycle long qui sont issus de l'ensemble de ce processus (organigramme de cheminement en page 4). L'ensemble de ce processus est animé par un accompagnateur agissant comme gardien du processus, mobilisateur du milieu et facilitateur du développement des projets.

Le Fonds est également particulier et innovant dans la mesure où il finance la structuration et la mobilisation du milieu autour de la démarche *Valeur collective*. C'est un outil de financement non traditionnel, résolument participatif et structurant sur le long terme. Il a été conçu en ayant la conviction qu'il s'agit du moyen le plus prometteur pour instaurer une culture collective tournée vers le développement durable et ainsi investir dans la qualité de vie des collectivités où Alcoa est implantée.

Les montants

Les Fonds des collectivités durables totalisent un montant de 1 million \$/an pendant 25 ans.

Trois Fonds distincts sont ainsi remis aux trois collectivités où Alcoa Canada Groupe Produits Primaires a ses opérations (Bécancour, Baie-Comeau et Deschambault-Grondines/Portneuf). Pour Bécancour, le Fonds correspond à un montant de 300 000 \$/année.



Les balises

Ce sont ses balises qui donnent aux Fonds sa particularité. Elles visent une démarche structurée qui inclut planification, mobilisation, mise en œuvre et suivi. Chaque municipalité est donc appelée à élaborer une politique de développement durable selon une approche qui répond à des caractéristiques communes, dites balises. Le respect des balises est obligatoire et fondamental pour garantir le processus.

Les six balises sont décrites ci-dessous :

1. Une démarche citoyenne

Le citoyen doit être au cœur de la démarche. Ce cheminement se fera par et pour les habitants des 3 collectivités. Les municipalités doivent faire le nécessaire pour inclure le citoyen dans la démarche, notamment en organisant un forum citoyen annuel.

2. Un comité de développement durable

Le comité de développement durable (DD) est formé d'organisations et des citoyens qui sont représentatifs des intérêts de la collectivité.

3. Un cycle court et un cycle long

Le processus vise à générer de l'action dès que possible, à stimuler l'intérêt de participation par des résultats concrets et à apprendre par l'expérimentation (cycle court). Par contre, tous les éléments du plan de développement durable sont évolutifs et évoluent constamment en fonction de l'expérience terrain et de l'actualité des communautés, en plus de contribuer à bâtir un climat de concertation sur le long terme.

4. Le développement des savoirs

Le développement des savoirs est un pilier incontournable du développement durable parce qu'il contribue à faire grandir des ressources qui assurent la capacité d'adaptation de la collectivité et, par le fait même, son renforcement et sa pérennité. Il contribue également à stimuler les expertises, l'intérêt et la rétention des jeunes dans les collectivités.

5. Un accompagnateur externe dans la démarche

Un accompagnement organisationnel et technique permet d'offrir et maintenir le cadre d'action stratégique. L'accompagnateur est un gardien du processus. Il s'assure de faire le suivi nécessaire au bon déroulement de l'ensemble de la démarche.

6. Une interconnexion entre les trois collectivités (réseautage)

Un réseautage entre les trois collectivités est prévu pour toute la durée des Fonds afin de travailler selon une approche similaire, favoriser le partage d'idées et d'information, échanger sur les bons coups et les défis, et dégager, sur le long terme, une signature commune.



Les leviers

Le levier **Structuration et mobilisation du milieu** vise à mettre en place les processus et l'adhésion collective qui garantiront une démarche cohérente sur le long terme.

Le levier **Projets** vise à investir dans l'application concrète de la politique issue du premier levier. Le Fonds n'est pas un appel de projets. Il s'agit d'un appui financier structurant, sur le long terme, à la mise en place et au suivi d'une démarche collective de développement durable, qui financera des projets permettant une prise en charge modèle du développement durable dans la collectivité.

Tableau 1. Leviers

Leviers	Sous-leviers	Description / Livrables
Structuration et mobilisation du milieu	Planification, concertation et suivi	Cartographie des enjeux Mobilisation des parties prenantes Structuration d'un processus sous le principe cycle court/cycle long Mise en place et animation des comités Organisation de forums annuels (citoyens, parties prenantes) Établissement de scénarios de faisabilité et suivi
	Réseautage	Assurer une démarche similaire et une signature commune entre les 3 collectivités Partage sur les projets mis en œuvre, les expériences Suivi des indicateurs sur 25 ans
	Communication	Communication locale
	Renforcement des compétences	Formation des personnes et parties prenantes impliquées à la démarche Formation de citoyens de la collectivité dans l'optique de bâtir une collectivité durable
Projets	Réalisation de projets	Projets cycle court (action rapide dans le milieu) Projets cycle long (action à long terme dans le milieu)



Organigramme de cheminement des projets

COLLECTIVITÉ

FORUM CITOYEN

- S'adresse aux citoyens, ouvert à tous, événement annuel
- Espace d'expression de la population pour générer des idées et nourrir la vision collective de DD
- Suivi des réalisations
- Développement des compétences
- Mobilise le milieu et permet l'adhésion à la démarche

FORUM DES PARTIES PRENANTES

- S'adresse aux organisations, ouvert à toutes, événement annuel
- Espace d'expression des parties prenantes pour générer des idées et nourrir la vision collective de DD
- Suivi des réalisations
- Développement des compétences
- Permet d'identifier les partenaires et le financement pour faire évoluer les idées

COMITÉ DE PILOTAGE (Filtre brut)

- Vérifie la conformité des idées reçues lors des Forums à la politique de DD Ma Ville Ma Voix
- Transmet les idées conformes au comité de DD



COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Levier Structuration et mobilisation du milieu :

- Met en œuvre le cycle court et le cycle long
- Fait des propositions sur la nature et les thématiques des forums
- Mobilise son milieu et participe au succès des forums
- S'assure que l'ensemble des axes et orientations de la politique sont couverts

Levier Projets:

- Priorise les idées et les relies à la Politique de DD de la collectivité de Baie-Comeau
- Fait évoluer les idées retenues en projets structurants à mettre en œuvre dans la collectivité
- Concertant les citoyens et parties prenantes désirant s'impliquer dans l'élaboration d'un scénario de faisabilité du projet



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS

- Approuve la proportion d'investissement pour chacun des leviers
- S'assure du respect des balises, de l'atteinte des objectifs sur 25 ans et de l'atteinte de tous les axes et orientations de la politique
- S'assure de la légitimité des investissements
- S'assure de rencontrer les exigences de gestion et de reddition de comptes